



Vitry-le-François

Le 8 février 2018

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU JEUDI 5 OCTOBRE 2017 A 18H00**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Maire de VITRY-LE-FRANÇOIS.

Etaient présents : M. BOUQUET, Mme DOREMUS, M. MOUTON, Mme REOLON, M. BURCKEL, Mme COLLIN, M. LALOUETTE, Mme VEGA, M. TINDILLIERE, Mme JACQUEMOT, M. MIRAN, Mme SERRE, M. TESTA, Mmes LEPAGE, COLSON, COMPAGNON (à partir de 18h10), MM. GONTHIER, ROCH, Mme BARTOLOMEO, M. KOENIG, Mme GOUILLY, M. REMY, Mme BERTRAND, M. BIARD (à partir de 18h25), Mmes ALIPS (à partir de 18h15), POINCEAUX, M. BENETON.

Absents excusés : Mme GUERIN, MM. DEMANGE, AIME, DUCHENE, HARLE.

Absente : Mme RIGAL.

Ont donné pouvoir :

- Mme GUERIN à Mme VEGA ;
- M. DEMANGE à M. REMY ;
- M. AIME à Mme DOREMUS ;
- M. DUCHENE à Mme ALIPS (à partir de 18h15) ;
- M. HARLE à M. BIARD (à partir de 18h25).

Madame Catherine BARTOLOMEO est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 30 mars et 22 juin 2017

➤ **Adoptés à l'unanimité.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté préfectoral réglementant les activités de stockage d'engrais de la société VIVESCIA sur la zone industrielle a été publié. Il est tenu à disposition.

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil Municipal pour chaque délibération.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire.

Acceptation de dons

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE le don de Monsieur Jacques LUCOT d'un atelier de gravure ;

APPROUVE le contrat de don correspondant ;

ACCEPTE le don de 5.000,00 € de l'association EUTERPE pour l'achat d'un piano à queue pour l'école de musique ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.

M. le Maire précise, que dans les semaines à venir, une partie du matériel que va nous céder M. LUCOT sera exposé à la médiathèque provisoirement dans le même temps qu'une exposition printanière sur les métiers d'art. Ce sera l'occasion de découvrir une partie de ces objets assez volumineux.

Convention avec l'Association d'Aide aux Personnes Agées de VITRY-LE-FRANÇOIS (A.A.P.A.)

Arrivée de Mme COMPAGNON à partir de 18h10.

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention à passer avec l'Association d'Aide aux Personnes Agées de VITRY-LE-FRANÇOIS (A.A.P.A.) ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits à notre budget 2017.

Convention avec la Mission Locale

➤ A l'unanimité (M. GONTHIER ne prenant pas part au vote) :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention à passer avec la Mission Locale ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits à notre budget 2017 et le seront aux budgets suivants.

Téléphonie fixe, téléphonie mobile et réseaux de données - Lancement d'une consultation en vue d'un accord cadre à bons de commande

Arrivée de Mme ALIPS à partir de 18h15.

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet de mise en concurrence de la téléphonie ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure d'accord-cadre à bons de commande pour des prestations de téléphonie et à signer le(s) marché(s) avec l'(es) entreprise(s) retenue(s) ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à nos budgets 2018, 2019 et 2020.

Marché de prestation de services pour "VITRY-BUS"- Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert

➤ A l'unanimité :

Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS : Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 octobre 2017

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le principe de confier l'exécution de ce service à une société de transport spécialisée, pour une durée de 5 années ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour une prestation de service et à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à nos prochains budgets.

Budget principal - Exercice 2017 - Décision modificative n°1

Arrivée de M. BIARD à partir de 18h25.

➤ Par 25 avis favorables et 7 abstentions (M. BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE (pouvoir), Mme POINCEAUX, M. BENETON) :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les mouvements de crédits dont vous trouverez ci-après le détail par chapitres.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Chap 001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT	2 798 401,54	
Chap 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	53 353,00	
Chap 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-19 107,00	
Chap 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	98 350,00	
Chap 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	113 116,92	
Chap 10 - APPORTS, DOTATION ET RESERVE		2 897 324,54
Chap 13 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		290 255,00
Chap 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-44 542,08
TOTAL	3 044 114,46	3 143 037,46
RESTES A REALISER	3 370 495,00	3 271 572,00
TOTAL INVESTISSEMENT	6 414 609,46	6 414 609,46

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Chap 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		
Chap 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
Chap 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Chap 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-44 542,08	
Chap 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		81 705,92
Chap 73 - IMPOTS ET TAXES		-41 363,00
Chap 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS		-84 885,00
Chap 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL FONCTIONNEMENT	-44 542,08	-44 542,08
TOTAL GENERAL	6 370 067,38	6 370 067,38

Projet de centre aquatique - Approbation d'une convention de financement relative à la Dotation Politique de la Ville

M. le Maire souligne qu'un tel projet ne peut pas se mener qu'avec un partenariat entre la Ville et la Communauté de Communes. Il faut se garder d'avoir une vision étroite. Le dossier d'appel d'offres va maintenant pouvoir être préparé.

➤ Par 30 avis favorables et 2 abstentions (Mme POINCEAUX, M. BENETON) :

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE que la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS reverse à la Communauté de Communes les subventions obtenues de l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville ;

APPROUVE la convention de financement relative à la Dotation Politique de la Ville ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits à nos prochains budgets, tant en dépenses qu'en recettes.

Dépenses exceptionnelles

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le principe de prise en charge financière des dommages ;

FIXE le montant des remboursements selon les modalités proposées exposés ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à exécuter cette décision ;

DIT que ces dépenses exceptionnelles seront inscrites au budget.

Subventions 2017 aux associations - Complément

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le versement des subventions suivantes :

Associations	Montant à verser en 2017
Association des jeunes Sapeurs-Pompiers de VITRY-LE-FRANÇOIS	500,00 €
Club philatélique VITRY-COURDEMANGES	150,00 €
Association AFPAN «l'or vert»	5.000,00 €
Croix Rouge Française	2.000,00 €
Football Club de la Haute-Borne	500,00 €

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017.

Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER - Dotations de compensation 2017 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées en date du 28 juin 2017 ;

APPROUVE le montant des dotations de compensation communautaires pour 2017 ;

DIT que la dépense correspondante, qui n'évolue pas par rapport à l'année précédente, est inscrite au budget 2017.

Mise à disposition d'un agent de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS vers la Communauté de Communes du Pays de REVIGNY

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la durée de la mise à disposition au service de la Communauté de Communes du Pays de REVIGNY de Monsieur Christian VACON, agent de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS, assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe, à raison de 25 % d'un temps complet de 20h00 par semaine, soit 5 heures, pour une période allant du 11 septembre 2017 au 7 juillet 2018 ;

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents se rapportant à cette affaire ;

DIT que les crédits correspondants à cette mise à disposition sont inscrits au budget 2017 et le seront aux budgets suivants.

Recrutement d'un apprenti et renouvellement du contrat d'un apprenti

M. MOUTON précise que depuis une dizaine d'années maintenant la Ville a pris la décision de recruter des jeunes en apprentissage. C'est une manière aussi de préparer leur l'avenir puisque au sein de notre collectivité, et plus particulièrement aux services techniques, il y a un vrai savoir-faire. Lorsque l'apprenti satisfait pleinement à sa mission, on essaie de pérenniser son emploi. On fait donc en même temps de la gestion prévisionnelle des emplois et l'objectif est de pouvoir investir sur un jeune et de pouvoir le garder dans nos services quand une possibilité s'offre.

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à conclure, pour la rentrée scolaire 2017-2018, un contrat d'apprentissage d'une durée de 2 ans, pour permettre à un jeune de préparer un C.A.P. "Plomberie" et à signer tout acte en rapport avec la mise en œuvre de cette décision ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à reconduire, pour l'année 2017-2018, le contrat d'apprentissage en Bac Pro Electrotechnique, Energie, Equipements communicants pour une nouvelle durée de un an, pour permettre au jeune en place de valider son diplôme, et à signer tout acte en rapport avec la mise en œuvre de cette décision ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017 et le seront aux budgets suivants.

Tableau des effectifs - Suppressions de postes

➤ Par 27 avis favorables et 5 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE (pouvoir)) :

Le Conseil Municipal,

DECIDE la suppression des postes cités ci-après ;

- un poste de chef de service de police municipale principal de 2° classe à temps complet ;
- un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet ;
- deux postes d'adjoint du patrimoine principal de 2° classe ;
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe ;
- deux postes d'adjoint technique principal de 2° classe ;
- cinq postes d'adjoint technique ;
- deux postes d'adjoint administratif principal de 2° classe ;
- un poste d'adjoint administratif principal de 1° classe ;
- deux postes de rédacteur ;
- un poste de rédacteur principal de 2° classe ;

- un poste de technicien principal de 1° classe ;
- un poste d'attaché principal.

MODIFIE et APPROUVE en conséquence, le tableau des effectifs.

Création de trois postes à temps complet

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

DECIDE la création de trois postes :

- un poste de gardien-brigadier de police municipale à temps complet ;
- un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet ;
- un poste d'agent de maîtrise principal territorial à temps complet ;

MODIFIE et APPROUVE en conséquence le tableau des effectifs ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces emplois ;

DIT que les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits au budget 2017 et le seront aux budgets suivants.

Tableau des effectifs - Création de postes - Poursuite du processus promotionnel

➤ Par 27 avis favorables et 5 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE (pouvoir)) :

Le Conseil Municipal,

DECIDE, de la création de :

- 6 postes d'adjoint administratif principal de 2° classe à temps complet ;
- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet ;

MODIFIER et APPROUVE en conséquence le tableau des effectifs ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces emplois ;

DIT que les crédits nécessaires à ces nominations et recrutements sont inscrits au budget 2017 et seront aux budgets suivants.

R.I.F.S.E.E.P. - Mise à jour

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

SOUMET aux dispositions relatives aux règles liées à l'indisponibilité et aux règles de cumul et d'attribution, l'ensemble des agents contractuels de droit public de notre collectivité, qu'ils soient bénéficiaires de la clause de sauvegarde ou bien encore titulaires d'un grade n'ayant pas encore adhéré au R.I.F.S.E.E.P. ;

MODIFIE et APPROUVE en conséquence les délibérations susvisées ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces délibérations ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017 et le seront aux budgets suivants.

Mission de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la prison - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert

M. BIARD souligne que ce projet suscite de l'opposition et de la part de nombreux vitryats une certaine incompréhension sur cette prise de conscience soudaine de ce soi-disant patrimoine historique. Qui dit histoire voudrait dire que ce patrimoine est particulièrement chargé de l'histoire de notre ville. De quelle histoire ? C'est une prison comme il y en avait de nombreuses dans différentes villes de France. C'est d'une forme de ruine qui n'est pas inesthétique, qui a un côté un peu médiéval qui mérite, incontestablement, d'être mis en situation de conservation. Nous avons, en son temps, accepté le principe de cette mise en conservation à travers la réfection des toitures et de menus travaux. Aujourd'hui, il nous est présenté un projet beaucoup plus conséquent d'une valeur de 3 M€ ; alors je m'interroge.

Quels sont d'ailleurs les besoins en la matière, on nous parle de culture dans une ville qui possède déjà deux médiathèques et un certain nombre d'espaces culturels divers et variés. Je rappelle que les vitryats le savent et s'étonnent.

La dernière médiathèque devait comprendre un espace muséographique. Je l'ai critiquée sur son architecture et sur son esthétique et sur sa fonctionnalité en tant que bibliothèque mais sur son aspect de mise en valeur d'un produit ou de production de culture, incontestablement, on lui trouve certaines qualités : espace très clair, très vaste qui permet la mise en scène et la mise en valeur de certaines œuvres. Nous avons donc une autre médiathèque, en ces lieux de l'Hôtel de Ville, où le patio accueille régulièrement un certain nombre d'expositions, au plus grand bonheur des vitryats. Outre la salle du manège, la Ville s'est engagée (et ce n'était que ma signature, certes) de faire, de la synagogue (autre lieu historique) un lieu de culture tout à fait dans la veine de ce qui est évoqué dans cette délibération et beaucoup plus modeste à l'échelle d'une ville de 13.000 habitants. Outre les besoins ; quelle sera l'échelle de cet équipement : à l'échelle de cette ville ou devenue une petite ville, ou à l'échelle de notre Communauté de Communes, territoire beaucoup plus vaste ou celle de tout notre bassin de vie. Aujourd'hui, vous souhaitez et vous avez délibérément mis cet équipement à l'échelle de la collectivité, c'est regrettable. De plus, on a l'inventaire de tout ce qui sera mis en place dans le domaine culturel à l'intérieur de cet équipement mais on n'a pas en réalité ce qui est aujourd'hui le nerf de la guerre, c'est-à-dire les coûts de fonctionnement. Dans le contexte financier actuel, nous sommes contraints de tenir une politique de gestion rigoureuse qui doit hiérarchiser les priorités du territoire. Ce type de projet fait penser que nous sommes un peu orphelins de la dépense. Est-ce une réhabilitation ? Quel est notre choix dans cette fameuse démocratie participative ? A-t-on écouté les vitryats ?

Dans ce contexte financier incertain, contraint et fluctuant il paraîtrait logique d'avoir un plan financier avant la fin de ce mandat afin de savoir où nous allons mettre les pieds.

M. BIARD souligne qu'il a toujours été assez réticent à lancer ce type de projet mais cela est d'autant plus dangereux maintenant car d'une part il n'y a jamais de majorité pour le mettre en œuvre et d'autre part il est inadapté à l'échelle de notre ville.

M. BENETON souligne qu'on pourrait réaliser à coût moindre un musée type Grévin, avec des mannequins de cire revêtus des habits des prisonniers et des gardiens avec différents costumes, ou ne pourrait-on pas conserver des cellules comme aux Etats-Unis à la prison d'Alcatraz ou certains payent pour passer une nuit en « tôle ».

M. le Maire dit effectivement que cela se fait.

M. TINDILLIERE remercie pour ces différentes remarques. Il souligne que la prison est un patrimoine historique, un monument qui a un certain charme sur VITRY.

Si on réhabilite cette prison, il faut savoir que l'architecture sera conservée pour la partie extérieure. L'objectif est de conserver l'existant.

S'agissant du résultat de la consultation des vitryats (442 bulletins), les vitryats se sont exprimés et on prend cela en compte à ce niveau.

Pour la culture, il y en a beaucoup mais il en faut (médiathèques, Orange Bleue,...), par contre VITRY a sa propre histoire et l'idée c'est d'exposer sur le vieux VITRY et d'en faire un lieu de mémoire de la ville.

Ensuite, le projet est aussi d'en faire un lieu touristique une autre attractivité supplémentaire à la ville.

En faire un musée selon la suggestion de M. BENETON, serait vraisemblablement plus coûteux.

Mme REOLON revient sur les propos de M. BIARD qui prétend qu'il y a trop d'équipements culturels sur la ville.

Ils sont complémentaires, chacun a sa spécificité. La culture crée aussi des emplois. Elle construit nos concitoyens de demain. Arrêtons d'épilguer là-dessus. Soyons en fiers.

S'agissant de la réhabilitation de ce patrimoine, nous avons intérêt à aller dans ce sens. Les associations, telle que Sciences et Arts ont des attentes.

On ne fait pas n'importe quoi. On a réfléchi aux destinations de ce bâtiment : espace d'exposition, espace d'archivage de l'histoire de VITRY, espace numérique qui est l'avenir de demain.

Nous avons fait le choix de solliciter les citoyens, ils nous ont donné des idées ; toutes les réponses ne sont pas bonnes à prendre. Mais cela veut donc dire qu'ils sont dans l'attente.

Il y a donc un réel besoin. On a tellement décrié la médiathèque Albert CAMUS et maintenant on n'a que des compliments.

Croyez en la jeunesse et aux anciens et on agira sur la complémentarité des équipements sur VITRY-LE-FRANÇOIS, sur la mixité du public. On n'a pas à en rougir.

Applaudissements.

M. le Maire répond que la question muséographique est intéressante car justement nous souhaitons conserver dans son jus ce patrimoine.

Il rappelle l'histoire pénitentiaire du bâtiment qui date de 1850 et qui était le premier à contenir des préoccupations hygiéniques avec l'installation, pour la première fois, de douches.

Il remercie M. BIARD de l'évolution dans sa position sur la médiathèque.

Le projet en question est un vrai patrimoine, un lieu qui prendra son essor en s'inscrivant dans l'actualité et le vivant.

L'objectif est de compléter l'offre culturelle et d'utiliser l'espace avec des partenaires associatifs pour le faire vivre. Cela s'inscrit dans un parcours qui va aller par la suite vers le centre aquatique, la salle du Manège en cheminant par la ville avec le jardin des Minimes et les Halles, qui ont été reconnues comme patrimoine du XXème siècle. Nous avons également comme projet de mettre à bas niveau de consommation énergétique dans le cadre du TEPCV l'espace Paul Bert ainsi que le bâtiment en pierre qui est en liaison avec la prison.

M. BIARD ajoute que dans ce cheminement il y a la N4 qui gâche le paysage et qui serait une priorité pour les vitryats.

Quant à l'annonce de la réhabilitation de Paul Bert (partie en pierre), ces nouveaux locaux pourraient accueillir la société savante citée précédemment par Mme REOLON.

M. BIARD s'inquiète sur le fond car si ce projet est le seul projet pour l'attractivité de la commune, c'est peu. On est loin de construire une image de volonté urbaine valorisante. Je doute que ces 3 M€ que nous allons consacrer à la réhabilitation de cette prison agissent comme une vraie valeur ajoutée, que ce fameux lieu de mémoire vitryat fasse frissonner les industriels à VITRY. C'est tomber dans la facilité, c'est la machine infernale qui sera alimentée par une très faible minorité et nous continuerons à vider cette ville du peu de richesse qui nous reste.

Le projet n'ira pas au bout. En cas de changement de majorité nous reviendrons dessus.

M. le Maire riposte que c'est surtout le pessimisme de M. BIARD qui ressort car il n'a pas été en capacité de conduire ce projet qu'il veut détruire maintenant.

Mme DOREMUS ajoute que s'agissant de la Nationale 4, quand M. BIARD était Maire, elle était intervenue car le fait de sécuriser fortement l'entrée de ville a conduit à enterrer le fait de pouvoir dévier et on n'est pas près de s'en sortir.

M. BIARD étant mis en cause, s'adresse à Mme DOREMUS : vous croyez que mettre en parallèle 1,1 M d'espaces publics avec la déviation c'est méconnaître la majorité municipale.

➤ Par 26 avis favorables et 6 avis contraires (M. LALOUETTE, Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE (pouvoir)) :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert et à signer l'accord-cadre avec la société retenue, et à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à nos prochains budgets ;
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de tous les partenaires pouvant être appelés pour ce projet.

Aménagement du centre de santé - Lancement d'une procédure de passation de marché public

M. MOUTON précise que le projet de ce centre de santé avance bien et que cela va améliorer l'importante baisse démographique médicale constatée.

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet d'aménagement du centre de santé ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure adaptée et à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues, ainsi que toute pièce relative à cette affaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions possibles aux taux les plus élevés auprès de tous les partenaires pouvant être appelés sur ce projet ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017.

Animations de Noël 2017

➤ Par 27 avis favorables et 5 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE (pouvoir)) :

Le Conseil Municipal,

FIXE à 0,50 € le billet pour l'animation luge (pour l'achat de 10 billets achetés, deux billets offerts) ;

DIT que pour les animations «patinoire» et «luge», un billet sera offert pour tout billet acheté le soir de la nocturne, soit le vendredi 15 décembre de 19h00 à 22h00 ;

FIXE à 300,00 € la location de l'emplacement publicitaire pour 24 jours : du vendredi 15 décembre 2017 au dimanche 7 janvier 2018 ;

FIXE à 100,00 € la fabrication de la banderole ;

FIXE la location du chalet à 100,00 € la semaine ou 200,00 € du vendredi 15 décembre 2017 au dimanche 7 janvier 2018 ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget correspondant.

Partenariat entre l'Ecole Municipale de Musique et le Groupe d'Entraide Mutuelle "LA LUCIOLE" et l'E.S.A.T. «LES ANTES»

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet d'avenant à intervenir aux conventions triennales passées entre la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS, le Groupe d'Entraide Mutuelle «LA LUCIOLE» et l'E.S.A.T. «LES ANTES» ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces avenants et tous documents qui s'y rapporteraient ;

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites aux budgets 2017, 2018 et 2019.

Cession du terrain 122 faubourg de Châlons

M. BIARD souligne qu'autant il est favorable à l'accueil du nouveau propriétaire, au prix conforme au marché local, autant il s'oppose à ce que la collectivité agisse en tant que banquier.

Il souhaite que la collectivité cesse de se substituer à la banque ou alors si les accédants n'étaient pas en capacité de mobiliser des finances cela poserait problème. C'est la seule remarque négative qu'il fera sur ce dossier, qu'il votera par ailleurs.

M. le Maire prend acte.

M. BIARD ajoute que c'est une forme d'inégalité entre les vitryats.

Mme COLSON ajoute qu'il ne faut pas confondre inégalité et iniquité : on peut permettre à chacun d'accéder à la propriété et puis le terrain est inoccupé actuellement, il ne nous coûte rien. Cela ne pose donc pas problème particulier.

M. BIARD répond qu'il entend bien cette position et ajoute que dans certaines collectivités certains maires sont allés jusqu'à donner du foncier à 1 euro, alors tout le monde ne pourrait pas avoir accès à cette fameuse égalité que vous prônez. Nous n'avons pas à traiter les vitryats de différentes manières ou alors sous une autre forme (sociale ou assistante). Cela ne rentre pas dans ce débat.

M. le Maire ajoute qu'il entend bien l'alerte.

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession sous forme d'un bail à construction assorti d'une promesse de vente de la parcelle cadastrée section AE n°286 à Monsieur BAYER et Madame BENONY Marie-Louise, domiciliés Quartier du Paty, Chemin du Massacre à ISTRES (13800), pour une superficie de 575 m² ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir qui seront passés en l'étude de Maître LEPAGE, ou tout autre notaire qui s'y substituerait et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à ces affaires ;

AUTORISE Monsieur BAYER et Madame BENONY, ou leur représentant, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires pour leur projet de construction à usage d'habitation ;

DIT que les recettes ainsi engendrées seront imputées aux budgets correspondants.

Cession de deux terrains - Rue du Champ de Manœuvres

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession sous forme d'un bail à construction assorti d'une promesse de vente d'une partie des parcelles cadastrées section AK 73 et 269 à Madame GERMANN Alexandra, domiciliée 143 l'Envol, La Haute-Borne à VITRY-LE-FRANÇOIS (51300), pour une superficie de 500 m² environ, à confirmer par le géomètre ;

APPROUVE la cession sous forme d'un bail à construction assorti d'une promesse de vente d'une partie des parcelles cadastrées section AK 237 à Madame SAPINART Véronique, domiciliée au CCAS, 3 rue de l'Arquebuse à VITRY-LE-FRANÇOIS (51300), pour une superficie de 500 m² environ, à confirmer par le géomètre ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir qui seront passés en l'étude de Maître LEPAGE, ou tout autre notaire qui s'y substituerait et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à ces affaires ;

AUTORISE Madame GERMANN et Madame SAPINART, ou leur représentant, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires pour leur projet de construction à usage d'habitation ;

DIT que les dépenses et recettes ainsi engendrées seront imputées aux budgets correspondants.

Appel à projets - Ambassadeur de la mobilité de la Région Grand Est et de l'ADEME - Demande de subventions

M. MOUTON précise que c'est une création de poste entrant dans le cadre d'un dispositif d'appel à projet Région/ADEME qui apporte 80 % de subvention. Un groupe a travaillé sur le territoire pour voir ce qu'on pouvait mettre en place comme mobilités sur VITRY-LE-FRANÇOIS. L'objectif est d'apporter une complémentarité pour les personnes à mobilité réduite en mettant en place par exemple les taxis solidaires pour les personnes ne pouvant plus accéder au bus, cela peut être aussi du covoiturage, une aide au permis de conduire, une flotte de vélos.

Tout ceci résulte d'une étude. Il y a d'évidence des nouveaux modes de mobilité.

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du dépôt du dossier de candidature à l'appel à projets « Ambassadeurs de la mobilité » de la REGION GRAND EST et de l'ADEME, effectué avant le 29 septembre 2017 pour respecter la date limite de l'appel à candidature ;

SOLLICITE les subventions correspondantes, relatives à :

- une aide sur le poste d'animateur mobilité,
- une aide aux dépenses externes liées à la mise en œuvre du plan d'actions en matière de communication, information, sensibilisation,
- une aide à l'installation ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs aux suites qui seront données à cette candidature ;

DIT que si la candidature est retenue, les subventions accordées seront inscrites en recettes aux budgets correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.



LE MAIRE,

Jean-Pierre BOUQUET